## Direction Départementale de la Protection des Populations Service environnement

## INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

## RECEPISSE DE DECLARATION DE SUCCESSION ARTICLE R512-68 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

LE PREFET DU MORBIHAN Chevalier de la Légion d'honneur Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**VU** le titre 1<sup>er</sup> livre V de la partie législative du Code de l'Environnement ;

VU le titre 1<sup>er</sup> livre V de la partie réglementaire du Code de l'Environnement ;

**VU** l'arrêté d'autorisation délivré le 11 septembre 1989 à Monsieur ROUILLE Philippe pour l'exploitation au lieu-dit « Belost » 56540 SAINT CARADEC TREGOMEL d'un élevage de 56 reproducteurs, 348 porcs à l'engrais et 240 porcelets ;

**VU** l'arrêté de prescriptions complémentaires délivré le 7 mai 2001 à Monsieur ROUILLE Philippe pour l'exploitation au lieu-dit « Belost » 56540 SAINT CARADEC TREGOMEL d'un élevage de 62 reproducteurs, 325 porcs à l'engrais et 228 porcelets soit 527 animaux équivalents ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 8 juin 2021 portant subdélégation de signature de Monsieur Jean-Michel CHAPPRON, directeur départemental de la protection des populations du Morbihan à Monsieur Michel COLLIN, chef du service environnement ;

VU la demande déposée le 17 janvier 2022 par l'EARL DU PRE AU LAIT ;

Reconnaît avoir recu de:

L'EARL DU PRE AU LAIT dont le siège social est situé au lieu-dit « Belost » 56540 SAINT CARADEC TREGOMEL

la déclaration prévue par l'article R512-68 du code susvisé en vue de poursuivre l'exploitation à cette adresse d'un élevage de porcs comportant 527 animaux équivalents entrant dans la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement sous la rubrique 2102-1;

Le déclarant devra se conformer aux prescriptions réglementant cet établissement.

Vannes, le

2 1 IAN 2022

Pour le préfet et par délégation Le chef du service environnement,

Michel COLLIN

<u>Copie du présent récépissé sera adressée à :</u>
- M. le Maire de SAINT CARADEC TREGOMEL